

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Dossier de réalisation de ZAC des Hauts de Marcouville à Pontoise,
intégrant la mise à jour de l'étude d'impact environnementale.**

En application de l'article L 123-19 du Code de l'Environnement, il sera procédé à une consultation publique sur le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Hauts de Marcouville à Pontoise.

Ce projet est soumis à évaluation environnementale, en application de l'article L. 122-1-1 III et suivants du Code de l'Environnement et une participation du public par voie électronique est organisée par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, afin de recueillir l'avis du public du :

Mercredi 10 juin 2026 au jeudi 9 juillet 2026 inclus

Cette procédure de participation du public est préalable à l'approbation du dossier de réalisation de ZAC des Hauts de Marcouville portée par la Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise (CACP) et dont la mise en œuvre a été confiée à l'aménageur Cergy Pontoise Aménagement.

Le programme global de l'opération est un programme mixte comprenant le réaménagement d'envergure des espaces publics, la réhabilitation des équipements publics, la requalification et le développement de commerces et d'activités, et la construction de logements neufs, qui se décompose de la façon suivante :

- 82 000 m² d'espaces publics (voie circulaire, aménagement sur dalle, voie nouvelle etc.)
- 3000 m² environ pour la réhabilitation et l'extension de l'équipement public La Baleine (1000 m² créés), intégrant la maison de quartier, une salle polyvalente, une médiathèque et le programme de réussite éducative
- environ 2000 m² de SDP de locaux d'activité et de commerces dont 850 m² de surfaces réhabilitées en nez de dalle et 1350 m² de surfaces neuves développées en frange Sud
- 6 450m² SDP de logements neufs environ (répartis en trois lots au sud de l'opération)

La Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise est l'autorité compétente pour prendre les décisions sur le dossier de réalisation de ZAC.

Durant toute la durée de la participation, l'intégralité du dossier comprenant le projet de dossier de réalisation de la ZAC, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse sera consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise rubrique « L'agglomération / Les Annonces Légales / ZAC des Hauts de Marcouville à l'adresse suivante : <https://www.cergypontoise.fr/les-annonces-legales> et relayée sur les sites web respectifs des villes de Pontoise (ville-pontoise.fr) et d'Osny (Osny.fr).

Une consultation du dossier sous format numérique est prévue à l'Hôtel d'Agglomération, en mairie de Pontoise et en mairie d'Osny, et une consultation papier est prévue à la Maison du projet de Marcouville, et sera mise à la disposition du public aux heures de permanence (le mercredi de 16h à 18h30).

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/zac-hauts-marcouville>
- Sur l'adresse email suivante : zac-hauts-marcouville@mail.registre-numerique.fr
- Sur le registre papier ouvert à la Maison du Projet de Marcouville, 20bis Hauts de Marcouville - 95300 Pontoise



Des renseignements relatifs au projet peuvent être obtenus pendant la durée de la consultation auprès de : ppve.projetsurbains@cergypontoise.fr

À l'issue de la mise à disposition, il sera dressé une synthèse des observations et propositions du public. La CACP prendra en considération l'étude d'impact, l'avis des autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 ainsi que le résultat de la consultation du public et pourra décider d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC des Hauts de Marcouville.

Au plus tard à la date de publication de la délibération portant approbation du dossier de réalisation de la ZAC des Hauts de Marcouville, et pendant une durée de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public est rendue publique sur le site de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

L'avis de l'autorité environnementale est disponible sur le site de l'évaluation environnementale : evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr (dossier 007084/A P).

Le présent avis est publié dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise par les soins de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise au moins 15 jours avant le début de la participation du public par voie électronique.

Cet avis sera également affiché à l'Hôtel d'Agglomération, l'Hôtel de ville de Pontoise et à l'Hôtel de ville d'Osny au moins 15 jours avant le début de l'enquête, ainsi que sur le site de la ZAC des Hauts de Marcouville.

Dossier de mise à disposition

- 1- Rapport de présentation du dossier de réalisation de la ZAC des Hauts de Marcouville
- 2- Programme des équipements publics
- 3- Programme des constructions
- 4- Modalités prévisionnelles de financement
- 5- Étude d'impact, résumé non technique et annexes
- 6 - Avis de l'autorité environnementale
- 7 - Réponse à l'avis de l'autorité environnementale